

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/51

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – LA ROUE LIBRE DE CHATILLON-EN-MICHAILLE

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association LA ROUE LIBRE DE CHATILLON-EN-MICHAILLE, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du dimanche 25 juin 2023 à 07h00 au dimanche 25 juin 2023 à 18h00, à la salle des fêtes de Châtillon-en-Michaille, 01200 Valsershône, à l'occasion du 30ème rallye cyclotouriste et randonnée pédestre de la Michaille,

ARRETE

Article 1 : L'association LA ROUE LIBRE DE CHATILLON-EN-MICHAILLE est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du dimanche 25 juin 2023 à 07h00 au dimanche 25 juin 2023 à 18h00, à la salle des fêtes de Châtillon-en-Michaille, 01200 Valsershône, à l'occasion du 30ème rallye cyclotouriste et randonnée pédestre de la Michaille.

Article 2 : L'association LA ROUE LIBRE DE CHATILLON-EN-MICHAILLE se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 31 mars 2023

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée,
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 13 avril 2023